

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le
préavis municipal No 13/2016**

**Nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur le territoire communal à
la commune de Lausanne**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie à deux reprises, sous la présidence de son vice-président, pour examiner ce préavis :

- Le 6 septembre, en présence de Monsieur Michel Odier, Municipal chargé de présenter ce dossier.
- Le 20 septembre pour la finalisation du rapport.

Nous remercions Monsieur le Municipal Michel Odier pour les renseignements donnés, et les réponses à toutes nos questions.

Examen du préavis

Ce nouveau système de taxation n'aura aucune incidence financière sur les charges courantes de la commune. Mais il aura un impact financier sur tous les nouveaux immeubles « administratifs » non rentables de la commune. Jusqu'à ce jour, aucune taxe n'était prélevée pour ces bâtiments.

Cette taxe sera calculée et intégrée directement lors du préavis de construction d'un nouvel immeuble communal. Dépendant de la taille du bâtiment, le montant de la taxe peut se monter à quelques dizaines de milliers de francs.

La commission des Finances n'a pas fait d'étude détaillée du préavis afin de ne pas déborder sur le travail fait par la commission ad hoc et s'est penchée uniquement sur l'aspect financier que le nouveau système de taxation aura sur les coûts de la commune.

Conclusion

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne :

- D'adopter la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune
- De fixer la date de mise en vigueur au 1^{er} août 2016

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 septembre 2016

Le Président Guy Corbaz



Les Membres : Arnaud Brulé



Christophe-Vincent Corbaz



Gérard Mojon



Cédric Mottier



Remo Studer



Philippe Vaucher



Rapporteur : Nadège Longchamp

